



Asbl « La Géode »
Le Cottage

88 , Route du Cottage
74310 Les Houches
Tel: 0033(0)450.54.51.57
Port: 0033(0)6.38.79.99.75
Mail: asbl.lecottage@hotmail.fr
Mail: centrevacances.lecottage@orange.fr
site internet: www.centrevacanceslecottage.fr



Règlement d'ordre intérieur.

A. Réservations :

- 1- Les réservations s'effectuent **obligatoirement** au Secrétariat Général de l'asbl « La Géode » ou au Centre de Vacances .
- 2- Les inscriptions sont enregistrées sur le principe : « **Premier arrivé, premier servi** »
- 3- Les réservations ne sont prises en considération que deux mois avant le séjour, **au plus tôt.**
- 4- **Les réservations sont enregistrées après le versement d'un acompte de 30% de la facture totale.**
- 5- Toute dérogation aux points 1, 2, 3, 4 et 5 ne peut être accordée que par le **Président de l'asbl « La Géode »** sur présentation d'une demande écrite dûment motivée.
- 6- **Pour chambres singles un supplément de 30% sera demandé.**

B. Conditions de paiement :

- 1- Un acompte de 30% du montant total de la facture sera versé à la réservation.
- 2- Le solde , sauf avis contraire, doit être versé quinze jours avant le départ.
- 3- Pour une annulation survenant plus de 30 jours avant le départ : 10% du montant total de la facture, avec un minimum de 30€ seront retenus.
- 4- Pour une annulation survenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 25% du montant total de la facture seront retenus.
- 5- Pour une annulation survenant entre 14 et 10 jours avant le départ : 50% du montant total de la facture seront retenus.
- 6- Pour une annulation survenant à partir de 9 jours avant le départ ou en cas de non présentation le jour du départ : 100% du montant total de la facture seront retenus.
- 7- Nous vous prions de noter qu'une taxe de séjour, exigée par la municipalité des Houches, vous sera réclamée sur place. Cette somme ne fait pas partie de votre facture.
- **0.80€ par jour et par personne pour les adultes et les enfants de 13 ans et plus.**
- 8- Toute dérogation aux points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ne peut être accordée que par le **Président de l'asbl « La Géode »** sur présentation d'une demande écrite dûment motivée et uniquement en cas de force majeure.

C. Hébergement :

- 1- La répartition des chambres est fixée par le **secrétariat ou le Gérant du centre de vacances** ». La répartition ne peut, **en aucun cas,** être modifiée sans l'accord préalable du Gérant du centre de vacances »
- 2- La répartition des chambres sera effectuée, dans la mesure du possible, **en tenant compte des souhaits et des difficultés de chacun.**
- 3- Le lits est fait à votre arrivée avec les essuies de bain et de toilette .
- 4- Les essuies de toilette et les draps de bain sont changés pour les séjours de plus de 3 jours avec le nettoyage de la salle de bain et de la chambre et poubelles (possibilité de changer avec un supplément de 7€) .

- 5- Chaque vacancier est responsable du matériel mis à sa disposition. Tout vol, perte, dégradation ou destruction sera facturé au vacancier.
- 6- Lorsqu'il aère sa chambre, il est demandé au vacancier de fermer le radiateur de sa chambre.
- 7- La clef de votre chambre vous est remise lors de votre arrivée, et doit être rendue au gérant le jour du départ.
- 8- Le jour du départ, la chambre doit être libérée pour 10h00.
- 9- Les draps, traversins et essuies doivent être laissés dans la chambre.

D. Repas :

- 1- Le petit déjeuner est servi de 07h30 à 9h00
- 2- Le dîner est servi à 12h30 pour tous
- 3- Le souper est servi à 19h00 et 19h30 pour tous.
- 4- Il sera servi au minimum un repas chaud par jour.
- 5- Les vacanciers qui désirent un panier Pic-Nic doivent en faire la demande au gérant la veille à 19h00 au plus tard.
- 6- Les boissons sont non compris dans les tarifs hôtel, des serveurs ou serveuses sont à votre disposition pour vos commandes.
- 7- Pour les personnes soumises à un régime alimentaire « particulier », Des demandes précises doivent être faites à l'inscription au Secrétariat du « Le Cottage »
- 8- L'organisation des menus est confiée au chef de cuisine.

E. Bar :

- 1- Ne peuvent avoir accès au bar que les détenteurs de la carte de membre annuelle de l'asbl « La Géode ».
- 2- Le bar est ouvert de 11h00 à 15h00 et de 17h00 à 23h00.
- 3- Exceptionnellement et avec l'accord du gérant, les heures d'ouverture le soir pourront être prolongées.
- 4- Il est strictement interdit de faire du bruit qui pourrait gêner les autres vacanciers et/ou le voisinage après 22h00.
- 5- **Sauf autorisation spéciale du gérant, il est interdit de consommer au bar ou dans tout autre local accessible « ex : chambres, restaurant et aux publiques des boissons alcoolisées ou soft, des boissons venant de l'extérieur.**
- 6- Les verres, les jeux de société et les livres de la bibliothèque doivent rester au bar.

F. Location de matériel :

- 1- Le matériel (Boules de pétanque – matériel de randonnée – etc.) sont mis gratuitement à la disposition des vacanciers. Néanmoins, ceux-ci verseront une somme de 5€ (en espèces ou en chèque) à titre de garantie. Cette somme leur sera rendue dès que les objets prêtés seront remis au responsable.
- 2- Les vacanciers qui empruntent le matériel du centre de vacances » sont tenus de rendre ce matériel en parfait état de marche et dans l'état de propreté où il se trouvait lors de la location.
- 3- L'asbl « La Géode » ne peut être tenue pour responsable des accidents et autres aléas survenant aux emprunteurs lors de l'utilisation du matériel mis à disposition.

G. Période de ski :

- 1- L'asbl « La Géode » ne loue pas de matériel pour le ski. Chaque vacancier est libre de louer le matériel nécessaire dans la société de location de son choix.
- 2- Les skieurs sont priés de se chauffer et de se déchauffer dans le sas d'entrée du Centre de vacances « Le Cottage ».
- 3- Les skis et autres matériels seront déposés dans le local de rangement ad hoc. Chaque skieur peut disposer gratuitement d'une armoire individuelle.

- 4- *L'asbl « La Géode » ne peut être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou destruction survenant à un bien privé dans l'enceinte du Centre de Vacances (Centre de vacances, parking, parc, et ses dépendances). Ce point reste d'application durant toute l'année, quelle que soit la période du séjour.*

H. Accès aux locaux :

- 1- *La cuisine et ses dépendances ainsi que le bar et ses zones de stockage sont strictement réservés au personnel de service.*
- 2- *L'accès aux locaux suivants est strictement interdit à toute personne étrangère au service :*
 - *Le bureau, la salle de repassage, la buanderie, les ateliers, le hangar, les appartements de fonction, les zones de stockage de marchandises, la chaufferie et les greniers.*
- 3- *Il est strictement interdit d'utiliser les feux ouverts du restaurant et de la salle de bar.*
- 4- *Il est strictement interdit de modifier le chauffage des locaux accessibles au public sans l'autorisation préalable du gérant.*
- 5- *Il est strictement interdit d'utiliser tout appareil de chauffage électrique (radiateur, résistance, etc.) dans les chambres.*

I. Utilités diverses :

- 1- *Il est conseillé de souscrire une assurance rapatriement individuelle avant le départ.*
- 2- *Les dépenses (boissons, forfaits skis ou rando , etc.) peuvent être effectuées au Centre de Vacances en € ou carte de crédit.*
- 3- *Le Centre de Vacances est équipé d'un téléphone gratuit pour les appelle vers les téléphones fixe.*
- 4- *Le courrier peut être déposé à l'accueil.*
- 5- *Des jeux de société, cartes à jouer, boules de pétanque et VTT sont mis gracieusement à la disposition des vacanciers.*

Pour accord, lu et approuvé le.....

Pour l'asbl « La Géode »

Le Président,

Signature du vacancier :

Mr. Declerck Philippe